



# MAIRIE de SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

5 rue des Places  
87800 SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

Téléphone 05 55 58 12 08  
e-mail : mairie-saint.hilaire@wanadoo.fr

## CONSEIL MUNICIPAL Lundi 04 mars 2024 à 19h00

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, dûment convoqué le 29 février 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie VALLADE, Maire.

**PRESENTS** : Mme Sylvie VALLADE, M. Jean-Bernard DOGNON, Mme Marie Line VALADE, M. Gérard CHANDES, M. François DAGIRAL, Mme Véronique JEAN, Mme Marie-José HEGARAT, Mme Brigitte LALLET, M. Paul DEBET, Mme Pauline BRUZAT, M. Vincent CALLANDREAU ;

**ABSENTS excusés** : M. Jean-Marie BEYNET (pouvoir à Sylvie VALLADE),

**ABSENTS** : M. Roland GRANGER.

Madame le Maire propose à Mme Pauline BRUZAT d'être secrétaire de séance, qui l'accepte.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme Pauline BRUZAT

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et propose aux membres présents de rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération fixant la tarification 2024 de la régie pêche,
- Délibération fixant la participation de la commune au voyage scolaire de notre école, mais également d'un lycéen du Lycée Turgot
- Délibération pour une demande de subvention au Conseil Départemental pour l'attribution d'une tranche supplémentaire concernant les travaux prévus à la buvette du lac

Le Conseil Municipal en prend acte et accepte cette demande.

### APPROBATION PROCES-VERBAL

#### PV du 06 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du 06/11/2023

#### PV du 15 janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du 15/01/2024

## I – AFFAIRES FINANCIERES

### 1/ Lecture du rapport d'observations définitives de la cour régionale des comptes

Madame le Maire donne lecture du courrier d'accompagnement du rapport d'observations définitives de la cour régionale des comptes.

Compte tenu des règles applicables imposées par la cour régionale des comptes, Madame le Maire demande que la lecture du rapport d'observation définitives de la cour régionale des comptes se déroule à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la demande de huis clos pour la lecture de rapport des observations définitives de la cour des comptes.

Madame le Maire donne lecture aux membres présents du rapport d'observations définitives de la cour régionale des comptes et demande si ce rapport suscite des questions. Pas de questions de la part des élus présents.

Les conseillers municipaux reconnaissent avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives de la cour régionale des comptes.

Le document sera rendu public dès sa publication sur le site de la cour régionale des comptes.

### 2/ Délibération donnant autorisation de dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget

Madame le Maire rappelle que l'article L1612.1 du CGCT permet en l'absence d'adoption du budget à l'exécutif de la collectivité territoriale sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

CHAPITRES	BP	DEPENSES AUTORISÉES 25 %
20. Immobilisations incorporelles	4 140,00 €	1 035,00 €
21. Immobilisations corporelles	184 035,00 €	46 008,00 €
TOTAL	188 175,00 €	47 043,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 comme décrit ci-dessus.

### 3/ Délibération accordant l'achat du terrain de Madame Andrieux au prix de 200 €

Depuis plusieurs années, Madame Danielle Andrieux, propriétaire de la parcelle cadastrée ZY 006 à Puycheny cherche à la vendre. Cette parcelle était constructible mais ne l'est plus depuis 15 ans. Envahie par de jeunes arbres, elle a été destinataire du courrier leur demandant de procéder à l'élagage pour le passage de la fibre.

Elle propose de vendre à la commune au prix de 200 €. Celle-ci est située directement en face du Musée de la Terre. Cette acquisition serait l'opportunité pour permettre l'installation d'une

cabane de feuillardier. Ce sujet a déjà été évoqué avec M. Jean Marc Barry, ancien Président de l'association des amis des tuileries du limousin.

Monsieur Gérard CHANDES demande à connaître la superficie de la parcelle cadastrée ZY 0006. Celle-ci a une superficie de 1 970 m<sup>2</sup>.

Certes, le tarif d'achat reste attractif, mais les élus proposent de reporter cette délibération au prochain conseil afin de se rendre sur place pour voir la parcelle car celle-ci est susceptible d'être très marécageuse.

Madame Brigitte LALLET ne prend pas part au vote au motif qu'elle siège au bureau de l'association des tuiliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 11 voix valide le report de cette délibération au prochain conseil

#### **4/ Délibération pour une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne relative aux travaux de voirie programme 2024**

Madame le Maire expose les demandes de subventions qui vont suivre et pour lesquelles les élus devront se positionner.

Monsieur Paul DEBET, fait remarquer que le principe de demande des subventions ne convient pas, dans la mesure où la mairie est obligée de régler les factures avant d'avoir perçu les subventions. Il reproche une mauvaise gestion des finances de la commune en se référant au rapport d'observations définitives de la cour régionale des comptes. Il accuse l'ensemble des élus présents d'avoir toujours voté dans ce sens et de ne pas avoir maîtrisé les dépenses.

Monsieur DEBET propose de fermer le camping, car il estime que celui-ci coûte plus cher qu'il ne rapporte et qu'il ne faut pas être attaché à ce type de patrimoine communal.

Madame le Maire lui fait remarquer que le camping a aussi malgré tout des retombées économiques non négligeables sur la commune et sur les commerçants locaux.

Madame Veronique JEAN demande si le fait de déposer trois dossiers de subvention en même temps cela ne risque pas de pénaliser la commune en fonction des priorisations faites par le conseil départemental et des enveloppes attribuées.

Monsieur François DAGIRAL propose de prioriser :

- 1/ Les travaux de voirie – programme 2024
- 2/ L'aménagement du WC PMR et le chauffage à la salle polyvalente
- 3/ Les travaux au local associatif à l'ancienne buvette.

Madame le Maire souligne que certaines enveloppes n'ont pas été pleinement utilisées et qu'il faut aussi saisir cette opportunité pour déposer les dossiers.

Madame le Maire propose le 1<sup>er</sup> dossier de subvention

Les travaux de voirie point à temps étant conséquents chaque année et afin de maintenir en état le réseau routier communal, Madame le Maire propose un projet « Travaux de voirie – programme 2024 » pour un montant de **28 500 € HT de travaux** et souhaite solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des programmes CTD 2024 et déposer une demande de subvention à hauteur de **50 %, soit 14 250 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la demande de subvention relative aux travaux de voirie programme 2024 dans le cadre des CTD auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

**5/ Délibération pour une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour le réaménagement d'un sanitaire à la salle polyvalente en sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) et la modernisation du chauffage.**

Différentes demandes de subventions concernant l'agrandissement de la salle polyvalente ont été déposées et rejetées.

Lors de la visite du secrétaire général de la Préfecture en juillet dernier, celui-ci nous a suggéré d'agrandir les sanitaires. Madame le Maire a donc à nouveau sollicité M. Monribot de l'ATEC afin qu'il refasse une proposition d'agencement. Il s'agit de celle-ci que nous présentons et déposons au Conseil Départemental. Elle a aussi été déposée en Préfecture fin décembre 2023.

**Le montant des devis s'élève à 39 539.00 € HT** et nous sollicitons le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour une **subvention à hauteur de 30 % soit 11 862.00 €**

Afin de limiter les coûts énergétiques, nous souhaitons moderniser le système de chauffage actuel, qui nous permettra de réaliser des économies d'énergies.

De plus, la commune de Saint-Hilaire-Les-Places accueillera le Championnat de France cycliste de la gendarmerie du 19 au 22 septembre 2024. La salle polyvalente sera LE point d'ancrage de cette manifestation. Nous nous devons d'être à la hauteur de l'évènement et proposer un confort à tous les participants et organisateurs mais également à toutes les personnes qui souhaiteront prendre part et suivre ce championnat.

Par conséquent, en plus de la demande de subvention DETR faite en fin d'année 2023 auprès de la Préfecture, Madame le Maire souhaite pouvoir également demander une subvention dans le cadre des CTD auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Paul DEBET) valide la demande de subvention pour la création d'un WC PMR et la rénovation du chauffage à la salle polyvalente dans le cadre des CTD auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

**6/ Délibération pour une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour obtenir une tranche supplémentaire pour les travaux pour la buvette du Lac.**

Lors des précédents travaux pour réhabiliter la buvette du Lac en local associatif, il apparaît que le plancher de la buvette est en très mauvais état et est à refaire. Nous souhaitons donc demander une tranche supplémentaire de subvention auprès du Conseil Départemental.

**Le montant des travaux s'élève à 30 091.20 € HT et nous sollicitons le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour une subvention à hauteur de 30 %, soit 9 027.36 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Paul DEBET) valide la demande de subvention pour la réfection du plancher de la buvette dans le cadre des CTD auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

### **7/ Délibération autorisant la création d'un budget annexe pour le camping**

Lors du conseil municipal du 19 décembre 2022, il avait été abordé la création d'un budget annexe pour le camping. Le conseil municipal avait émis le souhait d'avoir plus d'informations et plus particulièrement des simulations sur les années antérieures afin de connaître les conséquences financières sur le budget de la commune.

Le rapport d'observations définitives de la cour régionale des comptes fait également des préconisations en ce sens et nous devons les respecter.

Pour ce faire, Madame le Maire a élaboré 3 tableaux à l'aide des factures de 2022 et de 2023 (transmis aux élus). Cette simulation a été faite dans le cadre de la création de 2 SPIC (Camping + Gîtes)

- 1/ Situation telle qu'elle apparaît dans les comptes de la commune,
- 2/ Situation pour la création de 2 SPIC avec la TVA sur les recettes et dépenses du camping et 1 pour les recettes et dépenses de gîtes sans TVA,
- 3/ Situation pour 1 seul SPIC avec une activité assujettie à la TVA en totalité.

Les recettes et dépenses liées à la boutique n'apparaissent pas dans ces simulations.

Madame le Maire précise qu'il n'est pas comptablement possible d'avoir un déficit sur un SPIC. Depuis le 01/01/2023, la taxe de séjour est reversée à la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON demande s'il est légalement et comptablement possible d'avoir un seul et unique SPIC pour le Camping « L'Air du Lac » et les Gîtes « L'Air du Lac » argumentant par le fait que si l'un est déficitaire, le second peut combler le déficit. La nomenclature comptable est en M4 et les écritures comptables seront imputées avec TVA pour l'un et sans TVA pour l'autre.

Madame le Maire répond que nous avons un rescrit en cours auprès de la DDFIP – affaires juridiques et que nous sommes en attente de ces réponses.

Monsieur Gérard CHANDES demande si le conseil municipal dispose d'assez d'éléments pour voter ces différents points en l'état.

Madame le Maire, informe du caractère urgent de ce vote car c'est une demande expresse de la cour régionale des comptes.

Autre conséquence qui va incomber à la gestion du ou des SPIC : 1 agent de droit public va rester dans cette catégorie, mais le second va basculer en droit privé. De plus, la gestion du SPIC sera assurée par la directrice sous le contrôle d'un conseil d'exploitation.

Madame Brigitte LALLET demande des précisions sur le SPIC « Eau et Assainissement » afin de faire une comparaison avec le sujet en cours.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON propose de voter le principe de création de 2 SPIC dans un seul budget annexe : 1 camping « L'Air du Lac » avec TVA et 1 « gîte L'Air du Lac » sans TVA avec une gestion et comptabilité séparée avec possibilité d'adaptation ensuite.

Madame le Maire explique que les éléments en sa possession à l'heure actuelle imposent la création de 2 SPICS.

**Proposition de création du budget annexe « Camping L'Air du lac »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, 9 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Véronique JEAN et François DAGIRAL) et 1 voix CONTRE (Paul DEBET) valide le principe de création de 2 SPIC avec un seul budget annexe : 1 camping « L'Air du Lac » avec TVA et 1 « gîtes L'Air du Lac » sans TVA avec une gestion et une comptabilité séparée.

### **8/ Délibération autorisant la création d'un budget annexe pour les gîtes**

Lors du conseil municipal du 19 décembre 2022, il avait été abordé la création d'un budget annexe pour les gîtes. Le conseil municipal avait émis le souhait d'avoir plus d'informations et plus particulièrement des simulations sur les années antérieures afin de connaître les conséquences financières sur le budget de la commune.

Le rapport d'observations définitives de la cour régionale des comptes fait également des préconisations en ce sens et nous devons les respecter.

Pour ce faire, Madame le Maire a élaboré 3 tableaux à l'aide des factures de 2022 et de 2023 (transmis aux élus). Cette simulation a été faite dans le cadre de la création de 2 SPIC (Camping + Gîtes)

- 1/ Situation telle qu'elle apparaît dans les comptes de la commune,
- 2/ Situation pour la création de 2 SPIC avec la TVA sur les recettes et dépenses du camping et 1 pour les recettes et dépenses de gîtes sans TVA,
- 3/ Situation pour 1 seul SPIC avec une activité assujettie à la TVA en totalité.

Les recettes et dépenses liées à la boutique n'apparaissent pas dans ces simulations.

Madame le Maire précise qu'il n'est pas comptablement possible d'avoir un déficit sur un SPIC. Depuis le 01/01/2023, la taxe de séjour est reversée à la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON demande s'il est légalement et comptablement possible d'avoir un seul et unique SPIC pour le Camping « L'Air du Lac » et les Gîtes « L'Air du Lac » argumentant par le fait que si l'un est déficitaire, le second peut combler le déficit. La nomenclature comptable est en M4 et les écritures comptables seront imputées avec TVA pour l'un et sans TVA pour l'autre.

Madame le Maire répond que nous avons un rescrit en cours auprès de la DDFIP – affaires juridiques et que nous sommes en attente de ces réponses.

Monsieur Gérard CHANDES demande si le conseil municipal dispose d'assez d'éléments pour voter ces différents points en l'état.

Madame le Maire, informe du caractère urgent de ce vote car c'est une demande expresse de la cour régionale des comptes.

Autre conséquence qui va incomber à la gestion du ou des SPIC : 1 agent de droit public va rester dans cette catégorie, mais le second va basculer en droit privé. De plus, la gestion du SPIC sera assurée par la directrice sous le contrôle d'un conseil d'exploitation.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON propose de voter le principe de création de 2 SPIC dans un seul budget annexe : 1 camping « L'Air du Lac » avec TVA et 1 « gîte L'Air du Lac » sans TVA avec une gestion et comptabilité séparée avec possibilité d'adaptation ensuite.

Madame le Maire explique que les éléments en sa possession à l'heure actuelle imposent la création de 2 SPICS.

Proposition de création du budget annexe « Gîtes L'Air du lac »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, 9 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Véronique JEAN et François DAGIRAL) et 1 voix CONTRE (Paul DEBET) valide le principe de création de 2 SPIC dans un seul budget annexe : 1 camping « L'Air du Lac » avec TVA et 1 « gîtes L'Air du Lac » sans TVA avec une gestion et comptabilité séparée avec possibilité d'adaptation ensuite.

## 8/ Délibération de fixation des tarifs et location du matériel de pêche 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Bernard DOGNON qui fait un compte rendu de la saison « pêche » 2023. Au cours de l'année 2023, plus de cartes vendues. Les ventes sont passées de 5 à 20 cartes. Ce fut une très bonne saison, avec aussi beaucoup de tickets journaliers vendus.

Cependant, les tarifs de rempoissonnement sont à la hausse avec aussi une hausse de la TVA. Chaque année, il est organisé un lâcher de truites, c'est une opération ponctuelle mais qui représente un coût.

Pour 2023, les recettes de la régie « pêche » s'élèvent à 4 884 €, soit 880 € de plus qu'en 2022.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON propose au vote les tarifs applicables ci-dessous pour l'année 2024 :

Proposition de tarifs de pêche 2024		
	2024	2023
Carte annuelle	90 €	85 €
Ticket Journalier Adulte	9 €	8 €
Ticket Journalier Jeune (12/16 ans)	6 €	5 €
Ticket Enfant (-12 ans) accompagné d'un adulte pêchant	Gratuit	Gratuit
Carte Hebdomadaire (résidents camping et gîtes)	25 €	20 €
Carte Annuelle Découverte Femme	40 €	40 €
Carte Promo d'Automne (15 septembre/30 novembre)	35 €	35 €
<b>Location de matériel de pêche au camping</b>		
<b>Adulte</b>		
Location du matériel	6 €	7 €
Ticket journalier	9 €	8 €
Soit la journée à	15 €/jour	15 €/jour
<b>Enfant 12/16 ans</b>		
Location du matériel	4 €	5 €
Ticket journalier	6 €	5 €
Soit la journée à	10 €/jour	10 €/jour
<b>Caution matériel</b>	<b>20</b>	<b>30 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Marie-José HEGARAT) valide les tarifs des tickets et location de matériel de pêche pour l'année 2024.

### 9/ Demande de subvention pour la Classe de découverte 2024

Les enseignantes de CE1/CE2 et CM1/CM2 nous ont fait part en 2023 de leur projet de classe de découverte aux « Châteaux de la Loire » pour la fin de l'année scolaire ainsi que des actions de financement déjà prévues.

Lors du Conseil Municipal du 6 novembre 2023, nous avons émis un accord de principe pour une participation financière.

Le plan de financement de cette classe de découverte est présenté ci-dessous, l'équipe enseignante nous a sollicité afin de connaître le montant de la subvention que la mairie souhaite leur allouer pour ce projet.

A noter que Rilhac-Lastours verse une participation de 50 € pour chaque enfant domicilié à Rilhac-Lastours, mais scolarisé à St Hilaire-Les-Places.

Financement du projet				
	Coûts	Subventions		
Le coût par enfant sans aides: <b>338€</b>	Séjour à Chançay au centre « Les Pâtures » pour 42 élèves et 3 accompagnateurs (avec visites des châteaux et croisière sur la Loire)	11 314,20 €		
	Transport en bus Villessot	2865 €		
Le coût total final (approximatif) par enfant est estimé à : <b>152€</b>	Aides JPA		1200 € / classe	
	Subvention APE		1000€	
	Subvention mairie Saint-Hilaire (7 €/élève)		2100€ ?	
	Subvention mairie Rilhac-Lastours (50€/élève) 10 élèves		500 € ?	
	Vente de crêpes Super U		500€	
	Vente de livres de recettes		250€	
	Tombola		1055 €	
	Olympiades ?		?	
Marché de Noël		?		
<b>TOTAL</b>	<b>14 179,20 €</b>	<b>7 805 €</b>		

Madame Pauline BRUZAT réactualise oralement les montants mentionnés dans le plan de financement ci-dessus car celui-ci avait été établi sur les estimations. Les bénéfices de la vente de crêpes et des livres sont supérieurs à ceux mentionnés.

Madame le Maire rappelle qu'en 2023, la commune de Saint-Hilaire-Les-Places avait attribué une subvention de 50 €/enfant et propose de reconduire cette participation pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la subvention de 50 € uniquement pour les enfants scolarisés et domiciliés sur la commune, à allouer à l'équipe enseignante pour mener à bien leur projet de classe découverte.

## 10/ Demande de subvention pour le projet d'un jeune lycéen

Madame le Maire informe que nous avons été sollicités par un jeune étudiant d'un Lycée limougeaud pour une subvention pour un projet scolaire.

Elle propose de verser la somme de 50 €. Elle précise que la subvention accordée sera peut-être versée directement à la famille de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la subvention de 50 € à allouer au lycéen.

## II- AFFAIRES GENERALES

### 1/ Délibération définissant le zonage d'accélération de production des énergies renouvelables (ZAEnR)

La Loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) promulguée en mars 2023 impose aux maires de proposer des zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables. Il est donc proposé aux communes, mises au centre du dispositif, de définir, après concertation avec les administrés, des zones où elles souhaitent voir « prioritairement » les projets s'implanter.

Suite à la journée « Cultivons les énergies » organisée par la Chambre d'Agriculture le 7 novembre dernier et la présentation de la loi APER par le secrétaire général de la Préfecture, nous devons revoir notre position et le contrôle de légalité de la Préfecture nous demande de revoir notre délibération n° 2023/52 prise lors du conseil municipal du 06/11/2023.

Une consultation des administrés via le Bulletin Municipal a été faite, un administré s'est manifesté et comme évoqué lors du précédent conseil municipal du 15 janvier 2024, Madame le Maire a souhaité associer les exploitants agricoles de la commune de Saint-Hilaire-Les-Places à ce projet, car ils sont les principaux acteurs de la vie économique de notre territoire et contribuent largement à façonner nos paysages.

La réunion a eu lieu le 26 février dernier en présence de 7 agriculteurs de la commune et de 2 agents de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne. Après leur avoir exposé les grandes lignes de la Loi APER et compte tenu de l'incertitude face à laquelle se trouve la profession, tous ont convenu qu'il serait plus judicieux, afin de ne pénaliser personne, d'inscrire tous les terrains agricoles de la commune. Libre aux agriculteurs de s'engager ou pas dans un projet, mais que les possibilités à terme ne leur soient pas fermées.

Par conséquent, Madame le maire propose d'inscrire en plus nos captages, la carrière, l'ancienne décharge cadastrés ci-dessous :

Dénomination	Parcelles cadastrées
Captages	ZI 45 – 47 – 48 – 50 – 67 – 69 ZN 11 – 12 - 69
Carrières	ZV 56b
Ancienne décharge	ZC 4 – 5 – 6 – 7 – 8

Mme le Maire propose d'inscrire également les toitures de nos bâtiments communaux : atelier municipal, préau, buvette du lac peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques et afin de ne pas bloquer les éventuels projets des exploitants agricoles de la commune et souhaite inscrire dans ce zonage tous les terrains agricoles classés en zone A au PLUi dans le zonage demandé par la DDT et de supprimer les ombrières prévues sur le parking du Lac Plaisance, dans la mesure où cela nécessiterait de couper les arbres, ce qui est un non-sens.

Monsieur Paul DEBET, affirme à l'assemblée que les terres agricoles ne peuvent pas être inscrites dans le zonage et qu'il est interdit d'y installer toutes sortes de projets ENR.

Monsieur Gérard CHANDES, lui rappelle la loi sur l'agrivoltaïsme.

Madame le Maire, stipule par ailleurs, que la commune n'a pas les compétences pour choisir quel type de projet est susceptible de convenir sur le territoire.

Monsieur Paul DEBET, demande de renvoyer le dossier à la compétence des Communauté de Communes.

Après en avoir longuement débattu, Madame le Maire propose au vote :

- De rejeter le projet de mise en place d'ombrières prévues sur le parking du Lac Plaisance,
- D'inscrire dans le zonage les toitures des bâtiments communaux : atelier municipal, préau, buvette du lac de la commune pour accueillir des panneaux photovoltaïques,
- Que nos terrains mentionnés ci-dessous peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques,

Dénomination	Parcelles cadastrées
Captages	ZI 45 – 47 – 48 – 50 – 67 – 69 ZN 11 – 12 - 69
Carrières	ZV 56b
Ancienne décharge	ZC 4 – 5 – 6 – 7 – 8

- D'inscrire dans le zonage tous les terrains agricoles classés en zone A au PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, 3 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Brigitte LALLET, Marie-Josée HEGARAT, Pauline BRUZAT, Véronique JEAN, Vincent CALENDREAU, Jean-Bernard DOGNON, François DAGIRAL), 2 voix CONTRE (Paul DEBET – Gérard CHANDES) valide

- De rejeter le projet de mise en place d'ombrières prévues sur le parking du Lac Plaisance,
- D'inscrire dans le zonage les toitures des bâtiments communaux : atelier municipal, préau, buvette du lac de la commune pour accueillir des panneaux photovoltaïques,
- Que nos terrains mentionnés ci-dessous peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques,

Dénomination	Parcelles cadastrées
Captages	ZI 45 – 47 – 48 – 50 – 67 – 69 ZN 11 – 12 - 69
Carrières	ZV 56b
Ancienne décharge	ZC 4 – 5 – 6 – 7 – 8

- D'inscrire dans le zonage tous les terrains agricoles classés en zone A au PLUi.

## 2/ Délibération concernant le renouvellement de l'organisation des temps scolaires à la rentrée 2024

La semaine de 4.5 jours d'école a été expérimentée. En 2019, chaque commune en accord avec son école a dû se prononcer sur le retour de l'école à 4 jours avec des temps d'apprentissage quotidiens plus longs.

Sur la commune de Saint-Hilaire-Les-Places, l'équipe enseignante et les parents d'élèves se sont prononcés majoritairement pour la semaine de 4 jours. Cette organisation des temps scolaires par dérogation est la suivante :

- 8 demi-journées de classe (4 jours)
- demi-journées de 3h30 maximum
- journées de 6h maximum

*PEDT non obligatoire  
Pas de versement du fonds de soutien*

Cette organisation semble satisfaire notre équipe enseignante et elle souhaiterait pouvoir continuer dans le cadre dérogatoire sur une semaine de 4 jours.

Madame le Maire propose de reconduire ce mode de fonctionnement

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité valide le maintien de cette organisation des temps de scolaires dans le cadre dérogatoire sur une semaine de 4 jours pour la rentrée 2024.

### 3/ Validation des conditions générales de vente (CGV)

Les conditions générales de vente (CGV) du camping doivent être validés pour l'année 2024.

Des changements ont été imposés par la DGCCRF concurrence, consommation et répression des fraudes et le rajout des coordonnées du médiateur.

Madame le Maire propose de voter les conditions générales de vente (CGV) telles que présentées pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité valide les conditions générales de ventes du camping pour l'année 2024.

### 4/Validation du règlement intérieur du camping pour l'année 2024.

Le règlement intérieur du camping doit être validé pour l'année 2024.

Des changements relatifs aux dates d'ouverture en fonction du calendrier ont été effectués à savoir du 6 avril au 27 septembre 2024. Cependant, Madame le Maire souhaite faire inscrire au règlement intérieur **« l'interdiction de circulation des véhicules dans l'enceinte du camping de 22 heures à 6 heures du matin »**.

La régisseuse du camping a proposé également de rajouter un paragraphe 13-c) **Véhicules électriques : Les installations électriques de nos emplacements et hébergements ne sont pas adaptées pour les recharges des véhicules électriques. Ainsi, il est strictement interdit de brancher un véhicule électrique ou hybride sur les installations électriques de nos emplacements**

***et hébergements. En cas d'infraction à la présente disposition, le client sera tenu responsable de tout dommage (court-circuit, incendie, etc.) matériel ou immatériel provoqué par le branchement, vis-à-vis du camping et/ou des tiers***

Monsieur Jean-Bernard DOGNON quelles sont les raisons de cette interdiction ? Madame le Maire informe que cela pourrait provoquer des risques électriques. Il convient donc de diriger les personnes concernées vers la borne électrique située sur la place en face de la Mairie.

Monsieur Jean-Bernard DOGNON propose par conséquent de se renseigner pour la pose d'une nouvelle borne de recharge électrique sur le site du camping.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité valide le rajout de la mention « ***interdiction de circulation des véhicules dans l'enceinte du camping de 22 heures à 6 heures du matin*** » et « ***l'interdiction de brancher un véhicule électrique ou hybride sur les installations électriques de nos emplacements et hébergements*** » sur le règlement intérieur 2024.

Monsieur Paul DEBET quitte la séance à 21h45.

### **III– VIE DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

L'ensemble des points mentionnés ci-dessous ont été adressés en amont du Conseil Municipal à l'ensemble des élus.

#### **1/ Matinées participatives : que faisons-nous ?**

Madame le Maire demande si nous renouvelons les matinées participatives. Celles-ci n'ont pas eu lieu l'an passé et nous avons eu beaucoup de demandes.

L'assemblée répond favorablement à cette demande.

#### **2/ Entretiens annuels à venir**

Madame le Maire informe que vont avoir lieu les entretiens annuels avec les salariés.

#### **3/ Opération adressage : panneaux de rue, numéros à préparer et certains panneaux à changer**

Avec l'arrivée de la Fibre, la base d'adressage locale a été complétée. Madame le Maire demande que la pose des panneaux de rue, numéros et changement de panneaux soit chiffrée afin de déposer une demande de subvention.

**4/ Pharmacie LABARRE à nouveau fermée. La cour d'appel administrative de Bordeaux met en avant la dangerosité du cheminement piéton entre Nexon et le parking de la pharmacie.**

**5/ Visite du préventeur du CDG : mise à jour du DUERP à faire, mise en place du registre RSST, DGIRS, accidents bénins et désignation d'un assistant de prévention.**

**6/ La maîtresse des CM1 et CM2 prépare l'élection du conseil municipal des jeunes. La liste des collégiens à solliciter et un contact avec l'AAJPN pour l'animation du CMJ est établi.**

**7/ Recensement : Les deux agents recenseurs ont été très efficaces. Le superviseur nous a annoncé que la directrice de L'INSSEE Limoges viendrait contrôler notre travail.**

Madame le Maire informe les membres du conseil que les chiffres du recensement sont presque identiques à ceux de 2018, à 2 habitants près.

**8/ Les travaux d'accessibilité dans le gîte n°10 sont en cours**

**9/ Déploiement de la fibre**

Les travaux se poursuivent, 152 foyers sont éligibles à la fibre.

**10/ Pylône de téléphonie mobile**

Vraisemblablement les émetteurs Orange sont en service. Le réseau semble meilleur sur certains secteurs de notre commune.

**11/ Vente automatisée de produits locaux. Les machines devraient sortir des ateliers entre le 5 et le 10 avril. L'installation se fera rapidement derrière et nous devrions pouvoir faire l'inauguration le jeudi 25 Avril. Le bardage, l'électricité et tous les aménagements vont être faits dans les prochaines semaines. J'attends la validation par notre CDL du contrat de location des casiers.**

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir noter la date de l'inauguration dans leurs agendas afin d'être présents. Cela devrait se dérouler vers 17h ou 18h.

**12/ Notre agent a enfin trouvé l'origine des pierres dans le panier de la station de relevage des grands clos. Nous avons une canalisation à refaire sur 60 mètres.**

Nous allons devoir mandater une entreprise pour faire les travaux car le chantier est conséquent et nos agents techniques n'ont pas le matériel suffisant pour travailler en toute sécurité.

**13/ Passage du jury national pour les 4 fleurs le 25 Juin 2024 de 9 h à 12 h 30.**

Madame Marie-Line VALADE œuvre chaque jour avec l'association « Les amis des Fleurs » pour que la commune de Saint-Hilaire-Les-Places soit à nouveau récompensée.

**14/ Demande de rendez-vous auprès de l'établissement Public du Bassin de la Dordogne (EPIDOR). Discussion autour des conditions de transfert de la compétence eau et vers quel syndicat de gestion se tourner ?**

**15/ Maison SVAY : une agence immobilière travaille sur le dossier**

**16/ Championnat de France cycliste de la Gendarmerie. Peu de financements pour l'instant. Pas de chapiteau disponible chez DOUCET location à ce moment-là.**

Nous devons trouver rapidement des sponsors pour financier au maximum le reste à charge pour cet évènement.

**17/ Journée d'un Lions'club au plan d'eau en Juin**

**18/ Campagne de stérilisation des chats.**

**19/ Une de nos administrées est dérangée par les ballons de foot qui arrivent sur son terrain...**

**20/ Travaux dans l'école (tjrs pb de vitres à opacifier en cas d'intrusion)**

**21/ Elagage – toujours des travaux en cours. Quelques travaux ne sont pas faits notamment sur la propriété d'anciens élus.**

Malgré les courriers et appels certains semblent récalcitrants pour faire procéder aux élagages demandés que ce soit dans le cadre du déploiement de la fibre ou tout simplement pour assurer la sécurité los de la circulation des usagers des voies.

**22/ Curage de fossés. Plusieurs entrées charretières ont été refaites.**

**23/ Intervention pour un arbre dangereux à Puycheny**

**24/ Réunion le 26.01 avec la DDT, le Satèse sur notre gestion de la station d'épuration – Notre gestion a été reconnue par la DDT y compris la vidange du bassin de décantation avec traitement des boues par une société extérieure. Il est convenu que désormais le bilan annuel ne sera pas fait sur une seule analyse qui donne une moyenne annuelle mais avec au moins deux analyses. Des petits aménagements devraient faciliter les prélèvements du SATESE.**

**25/ Convention de mutualisation entre l'office de tourisme et la SPL terre de Limousin.**

**26/ Sollicitation par la boule arédiennaise d'une participation à l'occasion des championnats de France UFOLEP début juillet**

**27/ Repas des aînés et colis**

Le repas des aînés aura lieu le jeudi 20 juin prochain à 12 heures. Les colis seront distribués à cette occasion.

**28/ La commission sociale et son délégué travaillent sur un projet de service civique à destination de nos aînés.**

**29/ Un administré n'a pas respecté les travaux décrits dans son permis de construire. Il lui a été demandé de modifier sa demande afin de mettre sa construction en adéquation avec le permis de construire**

**30/ Réunion avec le PNR : demande d'animations sur notre commune. Atlas de la biodiversité. Aide à la correction des fiches nature du CMJ.**

**31/ Repas de cohésion avec les agents. Nous étions 23**

Le repas s'est déroulé le 19 février dernier. Une très bonne ambiance.

**32/ Bornage propriété DUFOUR et découverte d'un garage construit sur un chemin communal.**

**33/ CCID : présence d'un agent du cadastre puisque suite aux déclarations de 2023 et des visites de terrain, il y a plus de 100 propriétés à traiter.**

**34/ Grange BORIE : quelle suite donnons-nous ?**

Madame Marie-Josée HEGARAT signale que le site est dangereux et qu'il est urgent de sécuriser les lieux.

Une démolition de la grange entraînerait un coût conséquent pour la commune car personne ne souhaitera prendre en charge ces travaux.

De plus, en cas de démolition, il faut être très prudent quant à la maison mitoyenne, afin de ne pas l'endommager.

Il va falloir reprendre le dossier et la procédure qui court depuis maintenant plusieurs années.

**35/ Aménagement de sécurité dans la traverse de La Grénerie-Pommet.**

Le dialogue est toujours compliqué avec Monsieur le Maire de Ladignac-Le-Long. Madame Brigitte LALLET est en charge de ce dossier.

**36/ Point sur copieur de l'école – 1088 copies couleur malgré le verrouillage...**

Notre prestataire a procédé à un nouveau paramétrage à distance de l'ensemble des ordinateurs des enseignants.

**37/ Maison THARAUD : un héritier bloque totalement la procédure.**

**38/ Pot d'accueil par Mr le Curé avec les autres maires de la paroisse à la maison paroissiale à St-Yrieix.**

**39/Club des curieux très dynamique avec de nombreux projets**

**40/ Exercice IODEX 87**

L'exercice s'est correctement déroulé sur la commune mais de nombreuses lacunes ont été constatées sur le département.

**41/ Réunion avec Monsieur SEGUY de la Maison Du Département de Nexon pour le suivi de nos demandes de subventions.**

**42/ Pb de voirie dans le hameau de la Grimaudie par rapport au passage du camion de collecte des ordures ménagères.**

**43/ AG comité de jumelage.**

3 départs du Conseil d'Administration et 3 entrées. Le président a formé son équipe à son image. Bureau très dynamique. Belle réussite de la soirée choucroute.

Retrait de Mr et Mme CHAUSSE de plusieurs conseils d'administrations essentiellement dû aux pbs de santé.

La commune de GUTENSTETTEN a décidé de donner le nom de Robert PICAT au pont qui vient d'être reconstruit sur le Steinach dans le centre bourg. Une cérémonie d'inauguration est en préparation. Le fils de Mr PICAT et Nelly THOMASSON (sa petite fille et ses arrières petits enfants

devraient faire le déplacement). Nous devons les accompagner. Cette cérémonie aura lieu fin juin (27 ou 28/06) ou mi-juillet (11 ou 12/07).

Madame le Maire demande des volontaires pour effectuer le déplacement.

#### **44/ AG Les amis des tuileries du Limousin**

Madame le Maire a assisté à l'assemblée générale. Monsieur Jean marc Barry, après de nombreuses années à la tête de cette association a décidé de passer la main. Un nouveau bureau a donc été élu.

#### **45/ Galette ACDP**

#### **46/ Ste Barbe des Pompiers de Nexon.**

#### **47/ Réunion des Présidents d'association**

Celle-ci a lieu le 15/03/2024 à 19 heures et le repas inter association a lieu le 13/04/2024.  
La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,



Sylvie VALLADE

La secrétaire de séance



Pauline BRUZAT